

RÈGLEMENT DU TRAIL DE LA CROIX DES TÊTES 2024

La participation au Trail de la Croix des Têtes 2024 implique l'acceptation du présent règlement.

1. Parcours :

Les concurrents sont considérés comme étant en excursion personnelle. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement ses règles.

- 25 Km, 1250 m D + cumulés (né(e)s en 2005 et avant) ;
- 13 Km, 400 m D + cumulés (né(e)s en 2007 et avant) ;
- 5 Km, 50 m D + cumulés (né(e)s en 2011 et avant) ;
- Marche sportive non chronométrée avec la participation des sportifs de l'association « Sport et Handicap de Maurienne » sur les parcours 5 ou 13 Km ;
- Enfants (né(e)s en 2012 et après) ;

Les distances maximales doivent intégrer la notion de km effort (majoration d'un km par dénivelé positif de 100m)
Exemple : la course de 25 km avec 1250m de dénivelé positif correspond à $25 + 12,50 = 37,5$ km. Donc la course est ouverte à partir de la catégorie Espoir.

2. Challenge Duo :

Former une équipe de 2 coureurs et franchir la ligne d'arrivée ensemble !

Trois Catégories au choix : Duo Mixte, Duo Hommes, Duo Femmes !

Vous relèverez le défi de courir à deux tout le long de la course et de franchir la ligne d'arrivée ensemble. En cas d'arrivée séparée, l'équipe sera éliminée.

Ouvert sur le parcours du 13 Km.

3. Horaires de départ :

- **8h00** : Départ du 25 Km
- **9h30** : Départ de la marche avec les sportifs de l'association «ASHM».
- **9h45** : Départ du 13 Km et du 13km DUO.
- **10h15** : Départ du 5 Km.
- **11h15** : Début des courses enfants.

4. Tarifs courses et repas

	Adultes				Enfants 2012 et après	Marcheurs
	25 Km	13 km	13km Duo	5 km		
Sans repas	25 €	13 €	26 € le duo	5 €	0 €	2 €
Avec repas	33 €	21 €	34€ 1pers 42€ 2pers	13 €	5 €	10 €

Possibilité d'inscrire des accompagnateurs au repas :

	Adultes	Enfants de 2012 et après
Repas*x 10 € =€x 5 € =€

Menu : Pâtes bolognaise, tomme, fruits et café

⚠ POUR LE 25KM, PAS D'INSCRIPTIONS LE JOUR DE LA COURSE ⚠

Inscriptions en ligne fortement recommandé

Inscription sur place possible au gymnase de la Croix des Têtes :

Samedi 07 septembre :

- **17h-19h** : Inscriptions et retrait des dossards

Dimanche 08 septembre :

- **7h00** : Retrait des dossards du 25 km
- **8h00** : Départ du 25 Km.
- **8h30-11h00** : Ouvertures des inscriptions et retrait des dossards.
- **9h30** : Départ de la marche avec les sportifs de l'association «ASHM».
- **9h45** : Départ du 13 Km et du 13km DUO.
- **10h15** : Départ du 5 Km.
- **11h15** : Début des courses enfants.
- **12h45** : Début du repas.
- **13h00** : Remise des prix.

5. Parcours de Prévention Santé et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

Ou la détention de l'attestation PPS (Parcours de Prévention Santé) encore en période de validité à la suite de sa réalisation sur le site « pps.athle.fr ».

6. Ravitaillement

Ravitaillement en course

- Liquide et solide ;
- Utilisation de gobelets jetables ;
- Service uniquement par les bénévoles ;

7. Remises des prix et podiums

La remise des prix se fera à l'issue de la course dans l'Espace Sportif et Culturel de la Croix des Têtes.

Sur les 3 parcours : les 3 premiers coureurs hommes et femmes au scratch sont récompensés, ainsi que les premiers de chaque catégorie sans cumul de récompenses.

Sur le challenge Duo : les 3 premiers duos hommes, les 3 premiers duos femmes et les 3 premiers duos mixtes.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

8. Vestiaires et sanitaires

- Vestiaires et des douches sont mis à disposition des coureurs sur les lieux de départ et d'arrivée ;
- Accès possible aux sanitaires ;

9. Repas après course

Un repas d'après-course sera organisé dans le gymnase de la Croix des Têtes, dans la limite de 200 repas servis.

10. Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

11. Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Seuls les remboursements sur présentation d'une attestation médicale sont autorisés.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure, un remboursement sera alors effectué.

12. Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MACIF n°1415124, pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

13. Sécurité

La sécurité sera assurée par des signaleurs et commissaire sur les voies routières et également sur les chemins. Et un serf fil sera positionné en bout de course.

Une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, matelas coquille, cuillères, aspirateur de mucosité...) et un médecin seront présents.

L'utilisation de bâtons est autorisée uniquement pour le parcours 25km, avec la possibilité de les déposer à mi-parcours dans la zone prévue à cet effet.

La présence d'un chien ou d'un suiveur en véhicule sont interdits.

14. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société L-Chrono RCS Annecy – 628 Route du pré Fleuri 74370 Villaz. SIRET : 800 202 947 00027 via des transducteurs électroniques (puce) intégrés aux dossards. Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. En cas de non restitution du dossard à l'arrivée, le dossard sera facturé 10 euros au coureur.

Les classements seront affichés sur un écran tv et également sur papier, puis seront disponible sur notre site.

15. Charte du coureur et environnement

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Le long des parcours et des ravitaillements seront mis en place, des points déchets.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

L'organisateur s'engage à nettoyer le parcours dans les 24h.

16. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

17. Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés uniquement de leurs frais d'inscriptions, aucun autre frais ne pourra être demandé par exemple : frais d'essence, d'autoroute, d'hébergement....

En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Bonne course à tous et toutes,